



## Garde patagé d'un peitit bebe de deux ans

Par **lionel26**, le **05/05/2008** à **18:02**

bonjour,

je suis avec ma compagne qui a eu un enfant d'un premiere union (pas de mariage ni pacs).

Son concubin la mise dehors enceinte et ne voulais pas de l'enfant (il voulais la faire avorte coup de poing dans le ventre pour perde l'enfant violence etc)

Obliger enceinte de se faire loger par ses parents et des amis elle s'en est sortie et a accoucher le 1<sup>er</sup> avril 2006

Par sousci du bien etre de l'enfant elle a demander eu pere de redonnaitre l'enfant se qui a fait puis plus aucune nouvelle.

En septembre 2007 aprenant notre couple il decide de faire valoir spn droit de pere.

Mal conseiller et mal defendue par notre avocat il a un jugement qui lui donne le droit de visite un week end sur deux et la moitier des vacances.

Malgres sont droit de visite accepté il continue a nous harcelé (denonciation calomnieuse aupores des services sociaux pour coup sur enfant, multiple plaintes non fondées a la gendarmerie pour violence verbale et physique, pour non presentation d'enfant etc...)

Nous sommes au bout du rouleu et nou recherchons de l'aide,

Il faut savoir qu'il a eu un jugement en sa defaveur pour coup sur ses enfants.

Son grand fils a violé son petit garcon (mais l'affaire à ete etoufé)

que devons nous faire pour proteger la petite , ma copine est au bord de la depression

peut on faire valoir l'abandon de famille  
comment peut on faire pour montrer que la petite est en danger  
aidez nous  
merci d'avance

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **19:32**

bonsoir, dans un premier il faudrait alerter les services sociaux sur la possibilité que l'enfant en bas âge soit maltraité par son père biologique violent, preuves à l'appui et demander qu'une enquête sociale soit ordonnée très rapidement car l'enfant est en danger et que c'est sérieux, courage, cordialement